



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 mars 2024 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 220
Adresse civique	30 rue des Merisiers
Zone	RE-6
Nature de la demande	- Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une marge arrière de 9.79 m de la ligne du terrain
Effet de la demande	- Réduire la marge arrière à 9.79 m au lieu de 10.0 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017 et la grille des normes et des usages de la zone RE-6;

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique relativement à cette demande de dérogation mineure.


Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19^{ième} jour du mois de février 2024.


Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 19 février 2024, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^{ième} jour du mois de février 2024.


Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier